

L'an mil huit cent soixante dix-neuf et le
vingt octobre à onze heures du matin, le conseil municipa-
l de la Commune de Combiers, réuni au lieu de ses
séances sous la présidence de M. Dereine jeune
Maire, à l'effet d'être un délégué et un suppléant
pour prendre part à la nomination d'un membre du
Sénat, le 9^e prochain, pour le département de la
Charente.

Présents, M. de Larpont, Délégué adjoint, Datam
Boyer, Briot Thomas, Ducouye, Badaut et Dereine
Maire.

Absents, M. Forestas, Dereine Martial, Campot
et Seineis.

La séance étant ouverte il a été procédé à
la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil
municipal. M. de Larpont ayant obtenu la majorité
des voix a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il
a acceptées.

Au moment où on allait procéder à la nomi-
nation d'un délégué sénatorial, deux membres du
Conseil sont absents. Ce sont M. Campot et Seineis ce
qui a porté le nombre des membres présents à dix.

Nomination d'un délégué sénatorial.

1^{er} Tour de scrutin.

Mais il a été procédé à la nomination d'un
délégué sénatorial au scrutin secret.

Nombre de votants — Dix ——— 10

Nombre des bulletins — Dix ——— 10

Majorité absolue — six ——— 6

Le scrutin décourant a donné les résultats suivants.

M. de Larpont	six voix	6 voix
" Ducouye	deux id	2 id
" Badaut	une id	1 id
" Dereine Maire	une id	1
Total	Dix	Total 10

En conséquence, M. de Lasfons ayant obtenu la majorité absolue des voix a été proclamé siège sénatorial, fonctions qu'il a déclaré acceptées.

NOMINATION, d'un suppléant au délégué :

Il a été ensuite procédé à la nomination, d'un suppléant au délégué pour remplacer ce dernier dans le cas où il ne lui serait pas possible de remplir ses fonctions.

1^{er} Tour de scrutin,

Il a été procédé à la nomination, d'un suppléant au scrutin secret.

Nombre de votants — Dix — 10

Nombre de bulletins — Dix — 10

majorité absolue — six — 6

Le dépouillement du scrutin, a donné les résultats suivants :

M ^l . Ducouys	quatre voix	4 voix
, Chérier	quatre id	4 id
, Bayet	une id	1 id
, Badaille	une id	1 id
Total	Dix Total	10

Aucun des membres n'ayant obtenu la majorité absolue, il a été procédé à un 2^o tour de scrutin,

2^o Tour de scrutin,

Le dépouillement de ce deuxième tour de scrutin, a donné les résultats suivants :

M ^l . Chérier	Cinq voix	5 voix
, Ducouys	quatre id	4 id
Derein Neau	une id	1 id
Total	Dix id	10 id

En conséquence M. Chérier, adjoint, ayant obtenu la majorité des suffrages a été proclamé suppléant, fonctions qu'il a déclaré acceptées.

Les opérations étant terminées, le procès verbal a été clos et arrêté et signé par

les membres présents. La séance a été alors terminée.

M^{re} Bouyer M^{re} Thouras

J. Binet

Dalain

D. Lafond

Levetone

Comptat

G. Mouton

Chovier

Derisjij